

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule

Entre **AKE'ha - SARL au capital de 1000 euros** domiciliée au 8 rue de la poterie 35200 RENNES, immatriculée sous le numéro de **SIRET 922 348 917 00019**, enregistré sous le numéro d'activité n° **53 35 12275 35** auprès de la **DREETS Bretagne**, représentée par Madame Anne Labbé, en qualité de gérant, dûment habilitée aux fins des présentes et joignable par e-mail à l'adresse : contact@akeha.fr ; Ci-après le « Vendeur », **D'une part** ; Et la personne physique ou morale participant à une formation proposé par l'organisme de formation **AKE'ha** ; Ci-après le « Client », **D'autre part** ;

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

Le vendeur est prestataire de services et propose par ailleurs des formations à destination de consommateurs professionnels et particuliers. Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la participation aux formations proposées par le Vendeur.

Article 2 : DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les conditions de participation aux formations du Vendeur et sont partie intégrante du Contrat entre le Client et le Vendeur. Elles sont pleinement opposables au Client qui les a acceptées en signant le devis et contrat/convention de formation et/ou en procédant au paiement d'un acompte. .

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes à tout moment par la publication d'une nouvelle version. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date du paiement, ou du premier paiement en cas de paiements multiples, de la prestation.

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Ventes liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire, les informations enregistrées par le vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 3 : LES FORMATIONS

Le Vendeur propose des formations pré-écrites et des formations sur mesure. Un échange avec le Client permet de s'assurer de la bonne adéquation entre le besoin et le programme de formation proposé avant édition d'un devis.

La cadre de la formation engage le Vendeur à un certain nombre de documents administratifs qui lui sont nécessaires. L'acceptation du devis engage le Client à suivre ces différentes procédures administratives dans les meilleurs délais.

Le Client s'engage à respecter le planning indiqué lors de sa réservation.

Article 4 : LE PRIX

Les tarifs des formations collectives pré-écrites par le Vendeur sont indiqués sur les différents supports de communication en Hors Taxe et Toutes Charges Comprise, le client étant assujéti à la TVA. Dans certains cas, une exonération de la TVA est applicable et sera alors indiquée sur le devis.

Pour une formation sur mesure, le tarif sera indiqué au devis en Hors Taxe et Toutes Charges Comprise, le client étant assujéti à la TVA. Dans certains cas, une exonération de la TVA est applicable et sera alors indiquée sur le devis

Ces prix ne seront pas modifiés en cas de participation seulement partielle. Le repas et/ou les collations ne sont pas inclus dans les tarifs ici indiqués.

Article 5 : RESERVATION ET PAIEMENT

Le Client, après contact avec le Vendeur pour s'assurer de l'adéquation de la demande et de la formation, recevra un devis qu'il devra retourner signé pour s'inscrire à la formation. Dès lors, et ce même avant les signatures des contrats/conventions, l'inscription est réputée effective et engage le Client à sa présence et au paiement de la formation. Le Vendeur n'est engagé à recevoir les stagiaires en formation qu'une fois tous les documents administratifs retournés remplis et signés par le Client.

Le paiement s'effectue soit par un virement sur le compte dont il a reçu les coordonnées de RIB, soit par envoi postal d'un chèque à l'adresse de **AKE'ha** : 8 rue de la Poterie 35200 Rennes.

Article 6 : SERVICES

Les caractéristiques essentielles des services et leurs prix respectifs sont mis à disposition du Client par tout procédé approprié. Conformément à l'article L112-1 du Code de la consommation, le consommateur est informé, « par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, sur les prix et les conditions particulières de la vente et de l'exécution des services ». Dans tous les cas, le montant total dû par le Client lui est indiqué en amont par tout moyen, notamment par l'envoi de ces CGV avant le paiement par le Client. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant l'application du prix indiqué au moment de la réservation.

Le Client atteste avoir reçu un détail des modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat ainsi qu'une information détaillée relative à l'identité du

Vendeur, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques et à ses activités dans le contexte de la présente vente. Les informations contractuelles sont présentées en détail et en langue française.

Article 7 : ANNULATIONS

Le Client s'engage à annuler sa venue qu'en cas de grave indisponibilité et à prévenir au plus tôt le Vendeur.

Le Vendeur s'engage à annuler la formation qu'en cas de grave indisponibilité et à prévenir au plus tôt le Client et chacun.e des stagiaires.

Article 8 : REMBOURSEMENTS

En cas d'annulation de l'atelier par le Vendeur, celui-ci s'engage à rembourser le Client en intégralité dans un délai de 30 jours calendaires maximum après la date initialement prévue pour la formation.

Dans le cas où un ou plusieurs autre(s) formation(s) serait-ent déjà programmée(s) à une date ultérieure, le Client peut faire la demande écrite de transférer sa réservation, en précisant la formation souhaitée. Le nombre de places étant limité, le Vendeur ne peut garantir que les dates souhaitées ne soient pas déjà complètes. En ce dernier cas, le Vendeur remboursera le Client ou s'organisera avec celui-ci pour décider d'une autre session de formation dans le cas où le Client est une structure avec plusieurs stagiaires inscrits à la formation.

En cas d'annulation par le Client le Vendeur pourra le rembourser suite à une demande écrite et à condition que cette annulation soit signifiée au Vendeur au plus tard 30 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. Le remboursement sera alors intégral.

En cas de signification de l'annulation de la venue du Client qu'entre 30 jours ouvrés et 15 jours ouvrés avant la date de la formation, le Vendeur ne pourra procéder qu'à un remboursement partiel de l'atelier arrêté à 50% du prix total de la formation, en raison des frais engagés. Le Vendeur enverra alors une facture du montant à verser ou restant à verser si un acompte avait été effectué.

Ces demandes écrites, conditions du remboursement, devront être envoyées au plus tard 15 jours calendaires après la date initialement prévue de l'atelier.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'annulation dans les 15 jours ouvrés avant la date de la formation ou le jour même sauf motif légitime, notamment maladie entraînant un arrêt de travail et sur présentation du justificatif.

Article 9 : OBLIGATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur effectue une mission de prestation de service qui lui est confiée.

Il contracte en raison de cette mission, une obligation de moyens et non de résultat.

Le vendeur a une obligation de confidentialité concernant les informations ou documents fournis ou présentés par le Client lors des formations ou en amont. En tout état de cause, **AKE'ha** ne collecte des informations personnelles relatives au Client que pour le besoin de facturation. Le Client fournit ces informations en toute connaissance de cause.

Pour les formations sur une journée complète, une pause sur le temps de midi d'au moins 30 minutes sera prévue, à la discrétion de chacun d'avoir de quoi se restaurer.

Article 7 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir au Vendeur les informations et documents nécessaires à l'exécution de la mission.

Le Client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance du Vendeur.

Le Client s'engage à être ponctuel, en début de formation aussi bien que pour le retour des éventuelles pauses, afin de ne pas retarder l'ensemble de la formation.

Le Client s'engage à respecter les temps de paroles de chacun et notamment du Vendeur lors des formations.

Le Client s'engage à ne pas copier les formations en partie ou intégralement pour le reprendre à son propre compte ou pour le compte d'une tierce personne physique ou morale.

Article 9 : LITIGES

Toutes les clauses figurant dans les présentes Conditions Générales de Vente seront soumises au droit français. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des présentes Conditions Générales de Vente.

Le cas échéant, le Client peut présenter toute réclamation en contactant le Vendeur au moyen des coordonnées mentionnées en préambule de ces Conditions Générales de Vente.

Conformément aux dispositions des art. L.611-1 à L. 616-3 du code de la consommation, le Client est informé qu'il peut recourir à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par le titre Ier du livre VI du code de la consommation. En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du Vendeur ou en l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le consommateur peut donc soumettre le différent à un médiateur qui tentera en toute indépendance de rapprocher les parties en vue d'obtenir une solution amiable.

Article 10 : ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente en envoyant le paiement pour la participation à l'atelier.